



Bonn, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Paris, le 15 décembre 2014

Note d'information des régulateurs de la région Centre-Ouest de l'Europe aux acteurs de marché

Les régulateurs de la région Centre-Ouest (CWE), qui englobe l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas, ont approuvé une adaptation de la méthodologie de calcul de capacité afin que les importations puissent contribuer plus largement à la garantie de l'équilibre entre production et consommation en Belgique. Le but de cette adaptation est d'éviter autant que possible des délestages dans ce pays pendant l'hiver 2014/2015 ; de ce fait l'application de cette méthodologie est limitée à cette période. La mise en œuvre du couplage de marché fondé sur les flux (Flow Based) au printemps 2015 reste la priorité des régulateurs de la région CWE.

L'équilibre entre la production et la demande pendant l'hiver 2014/2015 en Belgique pourrait être difficile à maintenir. Dans ce contexte, ELIA, RTE et TenneT TSO B.V. (TenneT) ont développé, en coordination avec les gestionnaires de réseau allemands, une adaptation *ad hoc* de la méthodologie actuelle de calcul des capacités, dans l'objectif de limiter autant que possible le nombre de délestages en Belgique.

Cette adaptation permet de déroger aux règles actuelles et pourrait avoir un impact significatif sur les marchés et sur les prix. Les régulateurs de la région CWE ont donc tenu à organiser une consultation publique commune du 5 au 10 décembre 2014 afin de recueillir les opinions des acteurs de marché.

Neuf acteurs ont participé à cette consultation. Leurs réponses montrent qu'ils souhaitent que cette mesure soit appliquée de manière transparente et que des mesures alternatives soient également prises en compte. La plupart des participants font référence à des méthodologies plus structurées et systématiques, comme le *Flow Based*. Une synthèse détaillée des contributions sera rendue publique par les régulateurs.

Chaque régulateur de la région CWE a désormais mené à termes les procédures d'approbation ou de confort nécessaires pour rendre effective cette adaptation. La nouvelle méthodologie de calcul des capacités est donc applicable dès aujourd'hui. Les régulateurs tiennent à souligner :

- Que la procédure *ad hoc* n'est applicable que si Elia, après avoir pris toutes les mesures nationales disponibles, a encore besoin d'augmenter les capacités d'importation afin d'éviter des délestages. Une telle augmentation est en outre possible seulement si elle est considérée comme sûre par les autres gestionnaires de réseau de transport de la région ;
- Et que la méthodologie n'est applicable que pour l'hiver 2014/2015, jusqu'au 31 mars 2015.

Afin d'assurer un bon niveau de transparence, les régulateurs de la région CWE demandent aux gestionnaires de réseau de transport de communiquer vers les acteurs de marché à chaque étape du processus dérogatoire de calcul de capacité.

Le couplage de marché fondé sur les flux à l'échéance journalière demeure la priorité de la région. Les régulateurs appellent de leurs vœux qu'il soit disponible d'ici l'hiver 2015/2016. La méthodologie

Flow Based, est la solution cible pour le calcul de capacité à cette échéance, capable de contribuer à diminuer les déséquilibres possibles entre production et consommation. Elle devra être complétée avant l'hiver prochain par un dispositif permettant de répondre à la possible problématique d'adéquation entre les offres et les demandes liée à la concurrence entre les offres à tout prix. Afin de permettre aux acteurs de marché et aux gestionnaires de réseau d'être parfaitement familiarisés au *Flow Based* avant l'hiver prochain, les régulateurs de la région CWE estiment qu'il doit être mis en œuvre au printemps 2015 au plus tard.

Pour mieux répondre à ces situations particulièrement tendues, les régulateurs demandent également aux gestionnaires de réseau de transport de mettre en œuvre progressivement des mécanismes multilatéraux de *redispatching* coordonné dans la région CWE.